

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 27 MARS 2026

OBJET / GAIA : Fixation du nombre d'adjoints.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 23 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 26
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Maria Aristizabal, doyenne d'âge.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Bruno Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, M. Eric Duphil, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Christian Devèze, M. Pierre Rouquennelle, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procurations : M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru ; M. Pierre Rouquennelle à M. Jean-Noël Magis ; M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal compte vingt-neuf membres ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la création de quatre postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :



Esteban GARRASTAZU
Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Peio ETXELEKU
Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza